

DEPARTEMENT de L'ISERE

Service Départemental RTM = Restauration des Terrains en Montagnes

42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 22.21.54

Direction Départementale de l'Agriculture

42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09 41 09

Direction Départementale de l'Equipement

9 Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47.74.18

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE

MIRIBEL - LANCHATRE

zonage en application de l'article R.111.3 du code de l'urbanisme

Feuille n° 3 : LE VERNAY

Risque naturel représenté : glissement de terrain

Vu pour être annexé à mon

arrêté en date de ce jour.

Grenoble, le 29 DEC. 1989

Pour le Préfet,
et par délégation

Le Chef de Bureau,



M.-Christine WIENNET

--- Limite de la zone étudiée à l'échelle du 1/2000

Zone interdite à la construction

Zone soumise à restriction au droit de construire

Zone sans contraintes particulières concernant
les risques naturels

Géologue Liliane BESSON

Etabli		05	1988
Modifié			198
Approuvé			198

ECHELLE
1/5000

